



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
des Sports

VIGILANCE : les précisions
complémentaires à connaître
de la **Direction des Sports**

3 FICHES

1

**UNE ÉVOLUTION DE LA DÉFINITION DES
VALEURS SPORTIVES, ET DU CLIMAT SPORTIF**

2

**NOTION DE MAJORITÉ SEXUELLE :
PARLER SURTOUT D'INTÉGRITÉ SEXUELLE**

3

**LES VIOLENCES AGGRAVÉES EN RAISON DE :
L'ORIENTATION SEXUELLE, DU SEXE OU DE L'IDENTITÉ DE
GENRE, LES INCIVILITÉS / INJURES / VIOLENCES SEXISTES,
LE HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE D'AMBIANCE,**

1

le complément sur les VALEURS

Le CLIMAT SPORTIF :

L'importance de travailler sur l'ambiance dans le sport, le climat sportif qui peut être « violent » dénigrant, humiliant, emporté, sexiste, homophobe et pas assez respectueux des personnes.

Le climat sportif peut aussi être très « sexualisé » car il est tactile, amical, impudique où la nudité des enfants comme des adultes est plus exposée qu'ailleurs (tenues près du corps, attouchements, gestes sportifs qu'on s'autorise alors qu'ils seraient interdits dans la famille, à l'école, dans la rue...

Un rôle d'éducation est nécessaire

L'ESPRIT D'EQUIPE :

Une valeur qui doit permettre à tous les joueurs de participer à la réalisation d'un objectif commun.

L'esprit d'équipe, l'esprit de famille doit permettre d'avancer ensemble, de pouvoir s'intégrer sereinement sans s'isoler ni avoir de bouc émissaire et en mettant fin au potentiel cyber harcèlement ou bizutage en tout genre.

Je peux refuser de subir ça, ce n'est pas trahir, ni être déloyal.

Les encadrants se doivent d'assurer ici le « bon esprit »

la DISCIPLINE : On va définir la discipline comme un ensemble des règles de conduite qui régissent un groupe en vue d'assurer son bon fonctionnement et qui s'impose à chacun lors de sa pratique : respecter les règles, l'adversaire, l'arbitre.

Etre discipliné c'est aussi être rigoureux et régulier. Pour les parents et les encadrants, la discipline signifie l'obligation d'écouter avec bienveillance l'athlète qui souhaite s'exprimer sur une situation, une ambiance, un besoin.

C'est aussi s'adapter au sportif en situation de handicap en étant à l'écoute de ces besoins. La discipline, c'est donc l'écoute mais aussi adopter un comportement éthique, respectueux. Pour les clubs et les fédérations c'est faire cesser les atteintes à cette éthique par un règlement disciplinaire et des sanctions.

2

L'INTEGRITE SEXUELLE

La Majorité sexuelle est un concept utilisé par la justice en cas de litige.

Avant 15 ans le mineur est présumé ne pas avoir voulu, cela ne signifie pas que les relations sexuelles à partir de 15 ans sont des histoires d'amour permises.

Peu importe que le sportif pense vivre une histoire d'amour ou une agression : Dans le sport on ne cherche pas l'attitude de la victime mais l'attitude de celui qui a autorité sur elle : c'est à lui de fixer les limites.

Le respect de l'intégrité sexuelle (interdit de toucher, caresser, lécher, pénétrer les parties intimes d'autrui lorsqu'on est sous contrainte, sous autorité ou sous emprise) est dû à tout âge, AVANT et APRES 18 ans.

Les Parties Intimes sont : POITRINE, SEXE, BOUCHE, FESSES, INTERIEUR DES CUISSSES.

Ce sont les mêmes zones du corps qu'il est parfois nécessaire de toucher dans le cadre d'un guidage technique ou pour des besoins de sécurisation de la pratique. Chacun a le droit de refuser.

Les Parties Eroghènes sont : Les endroits du corps qui procurent du plaisir en complément des parties intimes.

Chacun a le droit de refuser.

Les rapports sexuels sont interdits quand l'adulte a une relation d'autorité sur moi-même s'il n'a que quelques mois ou semaines de plus que moi.

J'ai plus de 18 Ans...

Rien ne s'oppose à votre relation si vous êtes librement consentants tous les deux. **Toutefois, c'est interdit quand** le coach et l'athlète se connaissent depuis que l'athlète est mineur : on considère que la relation a commencé avant les 18 ans, même si les rapports sexuels n'ont commencé qu'après les 18 ans de l'athlète.

Certains éducateurs et prédateurs attendent justement la majorité de leur victime...

3

VIOLENCES SEXUELLES et SEXISTES

Rappels complémentaires de situations qui peuvent donner lieu à une condamnation par le code pénal ou par le droit social et/ou à des mesures de protection de façon préventive par le code du sport :

“Harcèlement d’ambiance” -> LE BIZUTAGE (rite initiatique/jeu de cohésion/soirées festives) :

C’est un délit défini comme le fait pour une personne d’amener autrui, contre son gré ou non :

à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants,

ou à consommer de l’alcool de manière excessive,

lors de manifestations ou de réunions liées au milieu scolaire, sportif et socio éducatif.

L’infraction est retenue même si la victime a pu y consentir (bataille de pénis, bifle, fellation, jeu de l’olive, brouette, chambre noire, simulation d’acte sexuel, photo intime, être filmé en courant nu, montrer ses fesses dans le bus etc...)

INCIVILITES/ INJURES/ VIOLENCES SEXISTES qui instaurent une ambiance dégradante :

On entend par là les outrages sexistes de rue, froter, siffler, tchiper, blagues potaches, propos déplacés (ex : gazelle, chérie, tafiotte, pédé...).

LES CYBER-VIOLENCES :

Happy slapping : le fait de filmer l'agression physique d'une victime et de la diffuser sur les réseaux sociaux.

La captation et diffusion d'images pédopornographiques : Le fait, en vue de sa diffusion, d'enregistrer ou de transmettre l'image d'un mineur nu (sous la douche, en salle de soin...) y compris quand l'auteur est aussi mineur.

Sexting : sollicitation et enregistrement de photos nues/nudes (demandes d'envoi d'une photo de ses parties intimes).

Sextorsion : Le fait pour un Majeur de solliciter auprès d'un mineur la transmission d'images , vidéos d'actes sexuels réalisés par ledit mineur soit sur lui-même ou avec un tiers.

Grooming : Une personne majeure qui se fait passer pour un mineur pour obtenir contenu sexuel.

Revenge porn : Le fait de diffuser sur internet, réseaux sociaux, via téléphones portables des photos intimes ou à caractère sexuel obtenues dans le cadre de relations intimes sans consentement par vengeance.

COMPORTEMENTS NON APPREHENDÉS PAR LA LOI MAIS QUI DOIVENT NOUS ALERTER :

Plato, House party, F3, Hoop, Yubo, Catroulette... :

des plateformes de rencontres pour ados avec facecam/sexcam (risque que ce soit des adultes).

Victim Blaming : action de rejeter une partie de la responsabilité de l'agression sur le comportement de la victime elle-même, sur son attitude, ses habits ou sur sa vie sexuelle

3

(suite) VIOLENCES SEXUELLES et SEXISTES

le voyeurisme : fait d'user de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne que celle-ci, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos, a caché à la vue des tiers, lorsqu'il est commis à l'insu ou sans le consentement de la personne (trou dans le mur du vestiaire, caméras dans le vestiaire ...). Se distingue de la captation et la diffusion d'images

le upskirting : fait de regarder ou photographier sous les jupes des filles et des femmes dans les lieux publics

Comptes fischa : création de comptes où on affiche (affiche/fish-a) les photos dénudées de jeunes filles obtenues dans un cadre privé, sans leur consentement

Slut shaming : stigmatisation, rabaissement d'une personne en raison de son allure, ses tenues vestimentaires, son orientation sexuelle vraie ou supposée, ou sa vie sexuelle vraie ou supposée

Outing : Le fait de divulguer des informations intimes et ou confidentielles sur une personne, sans son consentement (se différencie du coming out qui relève de la volonté de la personne elle-même)²

Mansplaining : Fait pour un homme d'expliquer un concept ou une situation à une femme qu'elle sait déjà voire en est plus experte que lui, avec condescendance

Manspreading : Fait pour un homme de prendre plus de place sur son siège sans égard pour autrui

Mobbing : Avant de conduire à une pratique de harcèlement moral, le mobbing se caractérise par une forme d'intimidation entre enfants/adolescents, par des gestes/paroles répétés dévalorisant l'enfant cible